

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	36	39 (11 pouvoirs)

Séance du 15 septembre 2022

Date de la convocation

09 septembre 2022

Date d'affichage

09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le quinze septembre, à 19 heures et 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 septembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_09_09_193

**Approbation de la convention
ORT et des axes stratégiques du
projet de territoire pour le
programme Petites Villes De
Demain**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	JP. HUMBERT
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Denis	PROST	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	JP. GRANGE
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	D. BOULON
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires.

L'article 157 de la Loi ELAN a instauré les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) pour permettre aux collectivités locales de porter un projet global de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation du centre-bourg des communes ayant fonction de centralité :

- Intervention sur l'habitat (volet obligatoire)
- Production de logements attractifs et adaptés notamment pour les personnes âgées
- Maintien de l'offre de commerce, de services et d'équipements
- Valorisation du patrimoine et des paysages
- Développement des mobilités au sein d'une ville inclusive

Les communes de Chalamont, Saint-André-de-Corcy et de Villars-les-Dombes ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 16 mars 2021.

Le projet de territoire regroupe 12 actions réparties selon 3 axes stratégiques :

- 1 : Valoriser l'identité patrimoniale dombiste,
- 2 : Développer et relancer l'animation du territoire,
- 3 : Décliner et aménager les services et espaces publics pour tous.

Les périmètres ORT ainsi que les fiches action ont été validés par chaque conseil municipal en amont de ce conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De prendre connaissance des axes du projet de territoire et des périmètres ORT prévus dans la convention,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention.

Mmes BIAJOUX, BAS-DESFARGES, CARLOT MARTIN par procuration, MM. MATHIAS, JACQUARD par procuration, JANNET et GENESTOUX par procuration ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 39 voix pour et 4 abstentions :

- **De prendre connaissance** des axes du projet de territoire et des périmètres ORT prévus dans la convention,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, le 15 septembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS





CONVENTION CADRE

Opération de Revitalisation de Territoire

PETITES VILLES DE DEMAIN

ENTRE

La Commune de CHALAMONT représentée par son maire M. Bruno CHARVIEUX

La commune de SAINT-ANDRE-DE-CORCY représentée par son maire M. Ludovic LOREAU

La commune de VILLARS-LES-DOBES représentée par son maire M. Pierre LARRIEU

ET

La communauté de communes de la Dombes représentée par Isabelle DUBOIS

Ci-après dénommées, les « Collectivités bénéficiaires, d'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Et D'autre part,

En association avec les partenaires suivants :

- La région AURA
- Le Conseil départemental de l'Ain
- La Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain
- L'agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA)
- L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain (CAUE)



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

L'article 157 de la Loi ELAN a instauré les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) pour permettre aux collectivités locales de porter un projet global de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation du centre-bourg des communes ayant fonction de centralité :

- Intervention sur l'habitat (volet obligatoire)
- Production de logements attractifs et adaptés notamment pour les personnes âgées
- Maintien de l'offre de commerce, de services et d'équipements
- Valorisation du patrimoine et des paysages
- Développement des mobilités au sein d'une ville inclusive

L'ORT est un cadre partenarial intégrateur reposant sur 2 principes :

- Une approche intercommunale des stratégies urbaines et de l'habitat. Le centre-bourg est au cœur du projet et du développement harmonieux de sa périphérie.
- Un projet d'intervention coordonné, formalisé dans une convention, disposant d'un portage politique et d'une visibilité auprès de la population.

Elaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

La communauté de Communes de la Dombes et les 3 communes lauréates du programme PVD ont ainsi initié avec l'Etat un projet de revitalisation qui intègre les dimensions économiques, urbaines, résidentielles, environnementales et sociales.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des



dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. La concertation avec ces parties prenantes sera progressivement mise en place.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation

Les communes de Chalamont, Saint-André-de-Corcy et de Villars-les-Dombes ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du **16 mars 2021**

Quelques chiffres sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes :



Présentation des communes signataires :



Chalamont

- La commune de Chalamont est située à l'est de la Dombes en limite de la Côtière ; elle accueille aujourd'hui 2 484 habitants.
- D'une superficie totale de 3 287 hectares, elle compte 50 étangs, et plus de 500 hectares de forêts ; Le point le plus élevé de la commune se situe au lieu-dit Le Château, à une hauteur 334 m : c'est le point culminant du plateau de la Dombes. C'est une terre de traditions : agriculture, pisciculture et chasse sont encore bien présentes.
- A 45 km de Lyon et 25 km de Bourg-en-Bresse, le centre de Chalamont est un carrefour routier important, traversé par deux routes structurantes du département : la RD22 et la RD 904.
- Son quartier médiéval de l'îlot des Halles, avec ses maisons à colombages et pans de bois, témoigne du passé historique de la commune.

Saint-André-de-Corcy

- La commune de Saint-André-de-Corcy est située aux portes de la Dombes, le long d'axes de mobilité stratégiques, empruntés par des actifs d'intercommunalités différentes.
- Commune rurale à l'origine, elle a connu un fort développement démographique depuis la fin des années 1970 avec la construction de nombreux lotissements qui ont permis une progression de la population de 900 habitants en 1978 à 3408 habitants en 2017.
- Ce développement résidentiel s'est accompagné d'un développement économique porté par les Etablissements Bernard, entreprise de négoce agricole inscrit dans la ruralité, une implantation France Télécom puis la construction d'une Zone Industrielle d'une trentaine d'hectares au début des années 1980.
- Il est à noter que le début du siècle a été marqué par une stagnation de la population. Depuis une dizaine d'années, une deuxième vague de croissance démographique marque l'évolution du village au travers de projets immobiliers importants.

- La spécificité de Saint-André provient de son équilibre entre emplois locaux et emplois dans la métropole. Ainsi la présence de la ZI a permis de créer des emplois locaux et de ne pas faire de Saint-André une cité dortoir (1100 emplois locaux).
- Saint André, en plus de son développement démographique et économique a renforcé son rôle de centralité en développant un tissu associatif dont la création et l'essor ont été rendus possibles par la construction d'un patrimoine municipal important. Pour répondre aux exigences actuelles en matière d'économie d'énergie, préserver l'environnement, tout en réduisant les coûts de fonctionnement, il est nécessaire de réaliser des investissements importants.
- Le centre village est en pleine mutation avec des infrastructures de services (maison médicale, une résidence pour les seniors, centre culturel), des commerces et des immeubles neufs qui côtoient des friches industrielles et des façades vieillissantes. Le tout est aligné le long de la départementale 1083. Ces commerces, services et associations profitent aux habitants des villages voisins.
- Le centre est ceinturé par des lotissements endormis dont l'architecture témoigne des différentes phases d'expansion démographique du village.
- Cette croissance traduit la dynamique du territoire mais interroge les collectivités sur la qualité de l'accueil de ces néo ruraux qui doivent être sensibilisés aux problématiques du territoire. L'objectif est qu'ils s'investissent et deviennent des acteurs à part entière dans la vie de la cité.

Villars-les-Dombes

- Située au cœur de la Communauté de commune de la Dombes, Villars-les-Dombes compte 4795 habitants (INSEE 2017) et son territoire représente 24,63 km². Elle constitue une polarité de bassin de vie au sein du SCOT porté par la Communauté de Communes de la Dombes. Concernant le nombre d'habitants, il est raisonnable de l'estimer à 5000 à ce jour.
- La proximité de la métropole Lyonnaise entraîne une demande importante de ménages souhaitant s'installer à Villars, accentuée ces dernières années et plus récemment du fait de l'effet « COVID » et ce malgré une hausse des prix du foncier.
- L'évolution de la population entre 2012 et 2017 a été de 1,6% par an. Elle n'a pas été linéaire mais par à-coup, par le biais de projets collectifs et de nombreuses opérations de division parcellaire. Compte tenu des projets en cours et réalisés ces dernières années, la population est estimée à 5 700 habitants à l'horizon 2027/2030.
- La municipalité a révisé son PLU en 2017 et est en train d'effectuer une modification d'accentuer la maîtrise de son développement urbain et démographique.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact,

notamment sur ses fonctions de centralité.

Un projet de territoire intercommunal a été voté en décembre 2021. Il s'articule en 3 axes :

- Axe 1 : Un territoire inscrit dans la transition écologique
- Axe 2 : Une économie dynamique, intégrée, innovante et inscrite dans la transition écologique, en interaction avec les autres territoires
- Axe 3 : La Communauté de Communes, au service des habitants au quotidien

Le projet de territoire issu du programme PVD présenté dans ce document et regroupant les Petites Villes de Demain a été travaillé dans l'esprit de ce projet intercommunal. Il s'inscrit également dans la continuité des orientations stratégiques définies pour le CRTE, pour le PCAET et il s'inspire des lignes directrices du SCOT.

Répartition des actions validées par orientations stratégiques

1/Valoriser l'identité patrimoniale dombiste	2/Développer et relancer l'animation du territoire	3/Décliner et aménager les services et espaces publics pour tous
Thèmes abordés : habitat, énergie, patrimoine, culture, paysage, environnement, ...	Thèmes abordés : commerce, social, associatif, sport, numérique, résilience, sobriété, ...	Thèmes abordés: habitat, social, sécurité, mobilité, végétalisation, urbanisme...
FA04 Aménagement du site du château - Chalamont	FA01 Micro-Folie - Châtillon-sur-Chalaronne (fiche archivée)	FA02 Restructuration groupe scolaire - Saint-André-de-Corcy
FA07 Restructuration de la place du marché - Chalamont	FA02 Restructuration groupe scolaire - Saint-André-de-Corcy	FA05 Elaboration d'un schéma mode doux - Saint-André-de-Corcy
FA10 Valorisation du secteur historique - Châtillon-sur-Chalaronne (fiche archivée)	FA03 Etude dynamique commerciale - Villars-les-Dombes	FA06 Réimplantation du centre social / projet du nouveau quartier de la Poype - Villars-les-Dombes
	FA06 Réimplantation du centre social / projet du nouveau quartier de la Poype - Villars-les-Dombes	FA07 Restructuration de la place du marché - Chalamont
	FA07 Restructuration place du marché - Chalamont	FA09- Etude Habitat inclusif - Chalamont-Saint-André-de-Corcy - Villars-les-Dombes
	FA08 Projet Coworking / Tiers lieux (tout le territoire)	FA11 Etude Mobilités douces - Chalamont et Villars-les-Dombes
		FA12 Projet de rénovation/remplacement de la station d'épuration - Chalamont

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

- **Orientation 1 : Valoriser l'identité patrimoniale dombiste**
- **Orientation 2 : Développer et relancer l'animation du territoire**
- **Orientation 3 : Décliner et aménager les services et espaces publics pour tous**

Le projet de territoire est disponible en annexe.



En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, ceux-ci seront validés par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées. Il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant les centres-villes, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

La préfète peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.



6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Chalamont, Saint-André-de-Corcy et Villars-les-Dombes assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. La demande de cofinancement du poste est renouvelable annuellement.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.



L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe 4.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de

transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Article 9 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses



supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'en mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13 – Traitement des litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative. En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Bourg-en-Bresse.

Signé à Châtillon-sur-Chalaronne le 15/09/2022

Mme La Préfète de l'Ain,
Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER

Mme la Présidente de la CC Dombes
Mme Isabelle DUBOIS

M. le Maire de Chalamont
M. Bruno CHARVIEUX

M. le Maire de Saint-André-de-Corcy
M. Ludovic LOREAU

M. le Maire de Villars-les-Dombes
M. Pierre LARRIEU



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire

Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 –fiches actions (dont modèle)

12 fiches

Annexe 4 – Maquette financière



Annexe 1 : Projet de territoire (joint au dossier)

Annexe 2 : Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Chalamont :

Le périmètre comprend 2 îlots distincts.

L'îlot le plus important : le centre Bourg, le plateau sportif, la Station d'épuration et la parcelle sur laquelle le projet de rénovation/remplacement de STEP.

Limitation du périmètre :

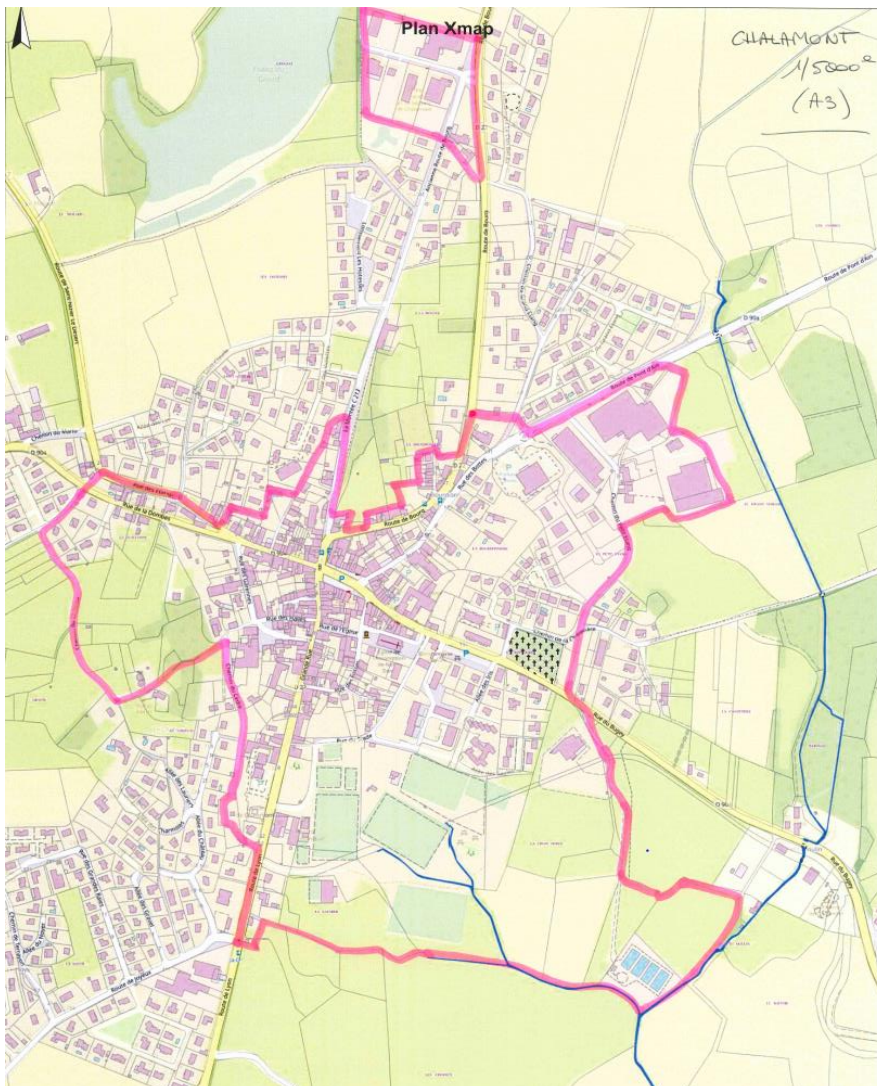
Nord : rue des étangs, une partie de la rue de la montée, la Bourdonnière, route de Pont d'Ain

Est : à partir de la route de Pont D'Ain : les habitations sont incluses dans le périmètre, le chemin du petit étang jusqu'à la Station d'épuration

Sud : Le périmètre comprend la Station d'épuration et les plateaux sportifs

Ouest : route de Lyon puis chemin du cèdre et enfin chemin du château.

La zone artisanale « le Creuzat » est le 2^{ème} îlot délimité à l'Est par la route de Bourg.



Saint-André-de-Corcy :

Le plan de la zone ORT est défini par,

Au Sud :

- le grillage délimitant le Sud et l'Ouest du parking de la gare installé le long de la voie ferrée,
- le grillage délimitant le Nord du terrain de l'entreprise Bernard accessible depuis la rue de la Gare,
- la haie située en limite Nord du terrain situé au n° 176 route de Lyon,
- la haie, puis la clôture délimitant le Sud et l'Est du terrain situé au n° 139 route de Lyon,
- les haies délimitant le Nord des terrains situés aux n° 42, 43, 44 impasse des Huppés,
- l'impasse de la Croix Blanche, depuis la limite Nord du terrain situé au n° 42 impasse des Huppés jusqu'à l'intersection avec la route de Tramoyes,
- la route de Tramoyes, du n° 123 jusqu'à l'intersection avec la rue du Mont Blanc,
- la rue du Mont Blanc,
- la route de Meximieux, depuis le rond-point de la rue du Mont Blanc jusqu'à la limite Sud Est du terrain grillagé du PSIG au n° 20 impasse du Mont Blanc,

A l'Est :

- la limite Est du terrain grillagé du PSIG au n° 20 impasse du Mont Blanc,
- la limite Est du terrain grillagé du centre Saint Exupery impasse du Mont Blanc,
- le talus longeant la salle Mont Blanc à l'Est, au bout de l'impasse du Mont Blanc,
- la rivière la Sereine, depuis la salle Mont Blanc jusqu'à la route de Bourg en Bresse,
- la route de Bourg en Bresse, depuis la Sereine jusqu'à l'entrée Sud de la Zone industrielle,
- l'accès Sud à la zone industrielle, depuis l'intersection avec la route de Bourg en Bresse jusqu'à l'intersection avec la rue de l'Industrie,
- le grillage délimitant le Sud-Ouest du terrain situé au n° 493 rue de l'Industrie,

Au Nord :

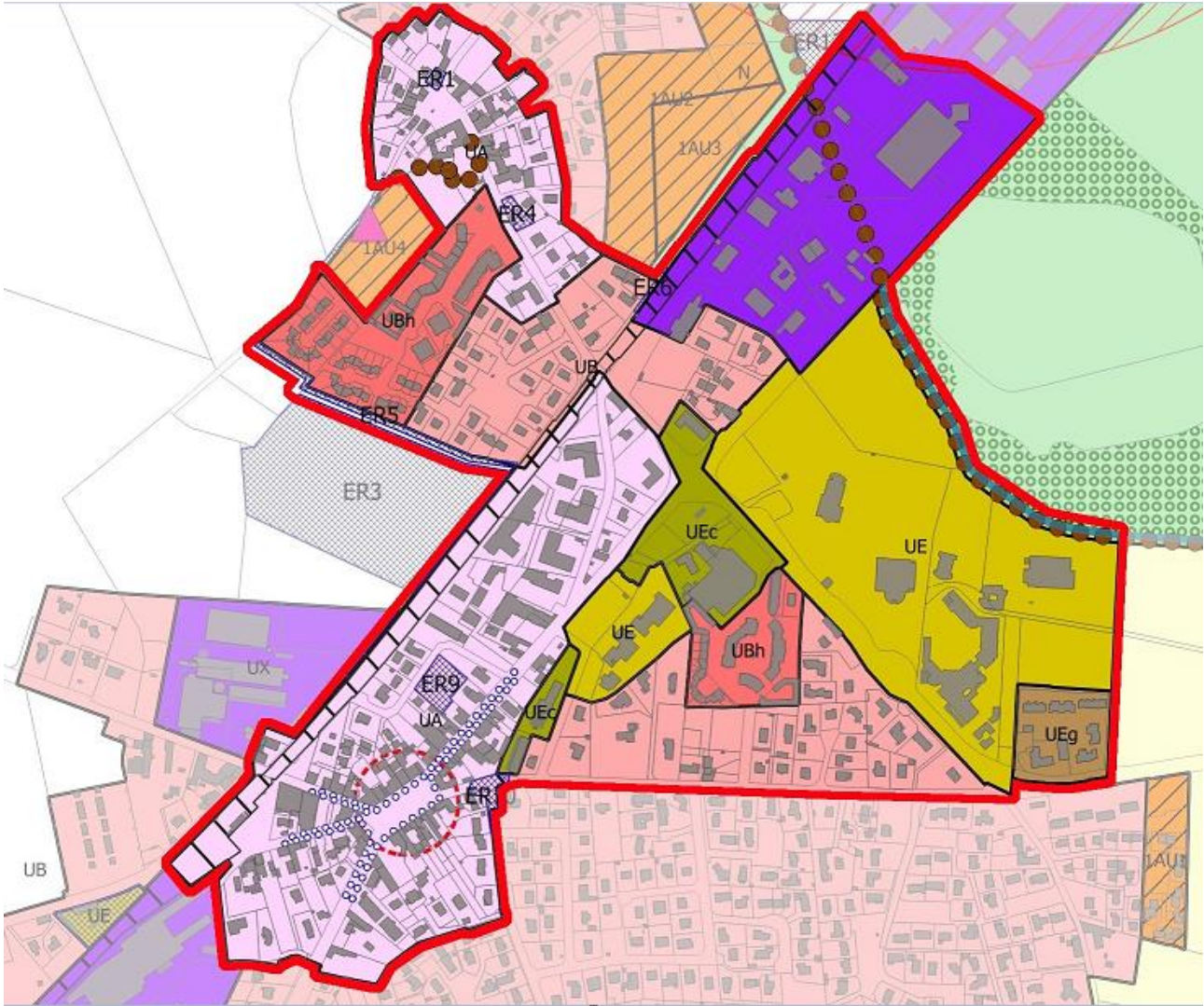
- la voie ferrée, depuis le grillage délimitant le Sud-Ouest du terrain situé au n° 493 rue de l'Industrie jusqu'au grillage délimitant la limite Nord-Est du terrain situé au n° 3 impasse de la Vernangère,
- les limites Nord-Est des terrains situées :
 - o aux n° 2 et n° 3 impasse de la Vernangère,
 - o le terrain cadastré n° 170,
 - o le n° 292 route de Monthieux,
- la limite Ouest du terrain situé au n° 4 impasse de l'Eglise,
- les limites Est des terrains situés aux n° 9 et n° 10 impasse des Myosotis,
- les limites Sud, Ouest et Nord du terrain situé au n° 3 impasse des Myosotis,
- la limite Sud-Ouest du terrain situé au n° 2 impasse du Vieux Marseille,
- la limite Sud-Ouest du terrain situé au n° 96 rue de la Poype,
- le chemin piétons reliant la rue de la Poype à l'impasse de la Grange Raclet,
- les limites Nord-Est et Nord-Ouest des terrains situés aux n° 4 et 5 impasse de la Grange Raclet,

A l'Ouest :

- les limites Ouest des terrains situés :
 - o aux n° 537 et 571 route de Monthieux,
 - o au n° 59 place du Vieux Marseille,
 - o les parcelles cadastrées n° 27 et 28 et situées impasse de la Charrière,
- la mur de clôture longeant la limite Nord du terrain Semcoda allée des Cèdres jusqu'à la voie d'accès à la résidence de la Petite Charrière,
- les limites Est, Nord et Sud-Ouest des terrains des habitations en limite extérieure de la résidence de la Petite Charrière côté champ,



- les limites Sud des terrains des habitations en limite extérieure de la résidence de la place des Cèdres côté champ,
- les limites Sud des terrains situés aux n° 12, 13, 14, 16 et 17 impasse des Bouleaux,
- le sentier qui longe la voie ferrée, depuis la limite Sud du terrain situé au n° 17 impasse des Bouleaux jusqu'à l'extrémité Nord-Est des terrains situés aux n° 128 et 134 route de Trévoux,
- les limites Nord-Est et Nord-Ouest des terrains situés aux n° 128 et 134 route de Trévoux,
- la route de Neuville, depuis l'intersection avec la route de Trévoux jusqu'à l'angle Sud-Ouest du terrain du parking de la gare installé le long de la voie ferrée.



Villars-les-Dombes :

Le périmètre ORT est composé de 3 ilots distincts.

Le plus important comprend le centre bourg, la rue du commerce et une partie du boulevard Charles de Gaulle

Limite Nord : rue de l'Agriculture puis secteur poype.

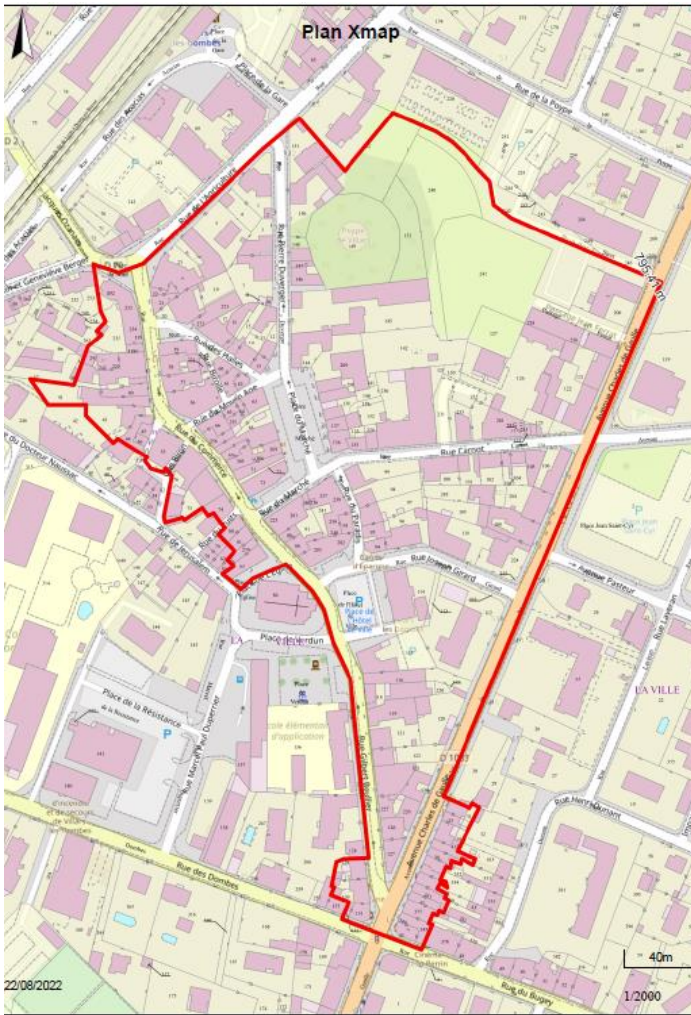
Est : Avenue Charles de Gaulle en incluant dans sa partie basse quelques parcelles rejoignant ensuite la rue du Bugéy

Sud : une courte section de la rue du Bugéy et de la rue de la Dombes

Ouest : la rue Gilbert Bouillet incluant quelques parcelles en partie basse, la place de l'église puis des parcelles rejoignant la rue du puit, remontant la rue Biron et enfin un ensemble de parcelles pour rejoindre la place du Nord



Les 2 autres correspondent aux parcelles sur lesquelles les projets d'habitat inclusif sont à l'étude (secteur Bel-Air et secteur Haissor)



Annexe 3 : Fiches actions : modèle et 12 fiches ci-joint

FICHE ACTION N° XX

NOM COURT DE L'ACTION

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc. (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier... les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe . Préciser les impacts récurrents éventuels <u>en terme de</u> fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les

prévisionnel / définitif	éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun

Annexe 4 : Maquette financière (ci-joint)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20220915-DELIB-22-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

Publication : 23/09/2022

Petites villes
de demain

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN CC de la Dombes, communes de Chalamont, Châtillon-sur- Chalaronne, Saint-André-de-Corcy et Villars-les-Dombes

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
FA01 : Installation d'une Micro-Folie	Châtillon-sur-Chalaronne	48785€	20% (9957€)	64,27% (32000€)	Région 15,73% (7828€)	FNADT attribué juillet 22 En attente région
FA02 : restructuration du groupe scolaire	Saint-André-de-Corcy	budget à préciser				Subventions à demander
FA03 : étude de la dynamique commerciale	Villars-les-Dombes	10746 €	50%		Banque des territoires 50% (5373€)	Accord BdT
FA04 : Aménagement du site du château	Chalamont	5400€	50%		Banque des territoires 50% (2700€)	Accord BdT
FA05 : élaboration schéma mode doux	Saint-André-de-Corcy	8100€	50%		Banque des territoires 50% (4050€)	Accord BdT
FA06 : Projet nouveau quartier de la Poype, réimplantation du centre social	Villars les Dombes	4900€	50%		Banque des territoires 50% (2450€)	Accord BdT
FA07 : restructuration de la place du marché	Chalamont	17340€	0%		ANCT 100%	Accord ANCT
FA12 : projet STEP	Chalamont	13050€	50%		Banque des territoires	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20220915-DELIB-22-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

Publication : 23/09/2022

Petites villes

de demain

					50% (6525€)	
--	--	--	--	--	-------------	--

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
32000€	0	32000€	0	0	0	0



PROJET DE TERRITOIRE PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)


Sommaire

- Préambule
- 1/ Les axes stratégiques du projet de territoire PVD
- 2/ Tableau de synthèse
- 3/ Les projets à l'échelle des petites villes de demain
 - Diagnostic par thématiques
 - Enjeux du territoire
 - 1/ valoriser l'identité dombiste
 - 2/ développer et relancer l'animation du territoire
 - 3/ décliner et aménager les services et espaces publics pour tous
- 4/ Les projets à l'échelle de chaque commune
 - Chalamont
 - Saint-André-de-Corcy
 - Villars-les-Dombes
- 5/ Sources bibliographiques et acronymes

PREAMBULE

- Les communes lauréates du programme PVD sont identifiées comme pôle de bassin de vie à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, dont le périmètre correspond à celui du SCOT.
- Ces communes sont dotées d'une armature commerciale et de services qui rayonnent sur le territoire.

1/ Les Axes stratégiques du projet de territoire PVD

- 1/Valoriser l'identité patrimoniale dombiste
 - 2/Développer et relancer l'animation du territoire
 - 3/Décliner et aménager les services et espaces publics pour tous
- 

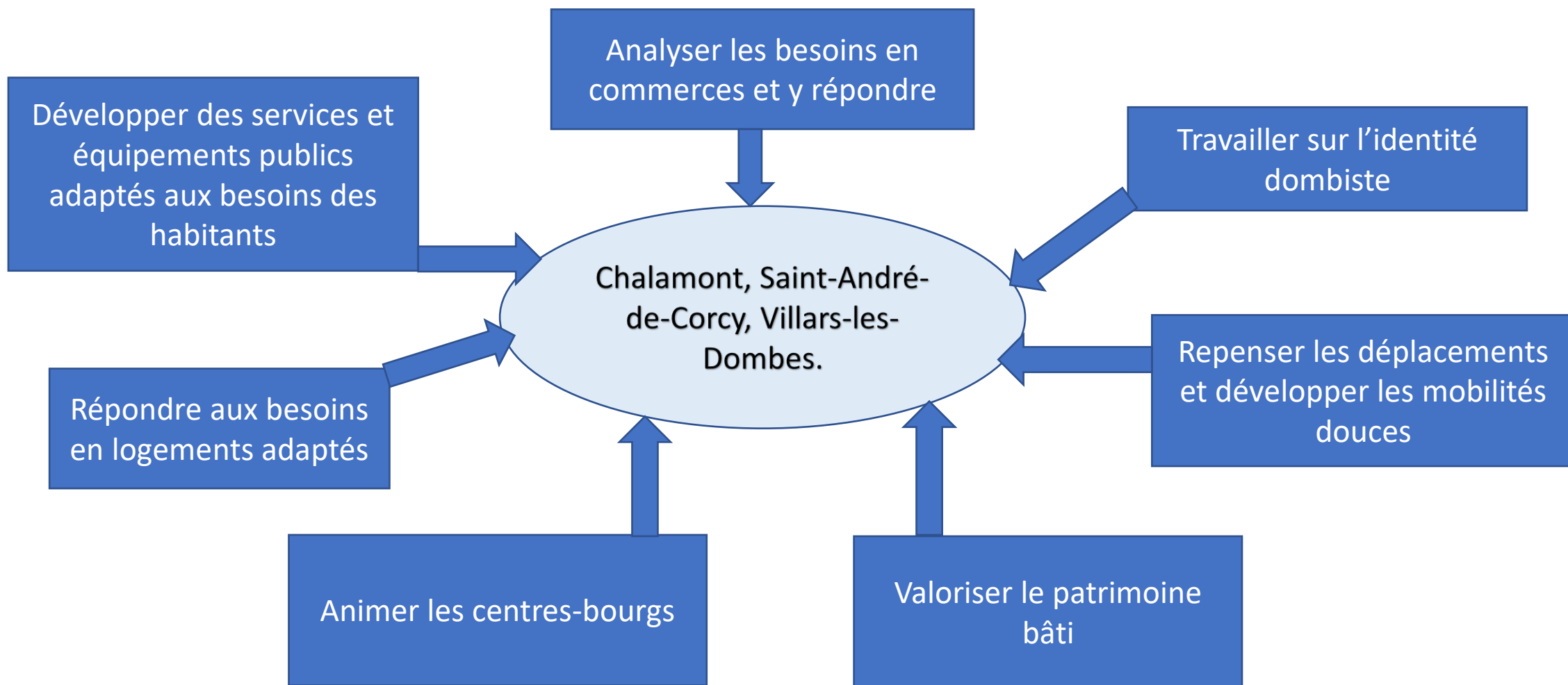
1/Valoriser l'identité patrimoniale dombiste	2/Développer et relancer l'animation du territoire	3/Décliner et aménager les services et espaces publics pour tous
Thèmes abordés : habitat, énergie, patrimoine, culture, paysage, environnement, ...	Thèmes abordés : commerce, social, associatif, sport, numérique, résilience, sobriété, ...	Thèmes abordés: habitat, social, sécurité, mobilité, végétalisation, urbanisme...
FA04 Aménagement du site du château - Chalamont	<i>FA01 Micro-Folie - Châtillon-sur-Chalaronne (fiche archivée)</i>	FA02 Restructuration groupe scolaire - Saint-André-de-Corcy
FA07 Restructuration de la place du marché - Chalamont	FA02 Restructuration groupe scolaire - Saint-André-de-Corcy	FA05 Elaboration d'un schéma mode doux - Saint-André-de-Corcy
<i>FA10 Valorisation du secteur historique - Châtillon-sur-Chalaronne (fiche archivée)</i>	FA03 Etude dynamique commerciale - Villars-les-Dombes	FA06 Réimplantation du centre social / projet du nouveau quartier de la Poype - Villars-les-Dombes
	FA06 Réimplantation du centre social / projet du nouveau quartier de la Poype - Villars-les-Dombes	FA07 Restructuration de la place du marché - Chalamont
	FA07 Restructuration place du marché - Chalamont	FA09- Etude Habitat inclusif - Chalamont-Saint-André-de-Corcy - Villars-les-Dombes
	FA08 Projet Coworking / Tiers lieux (tout le territoire)	FA11 Etude Mobilités douces - Chalamont et Villars-les-Dombes
		FA12 Projet de rénovation/remplacement de la station d'épuration - Chalamont

3/ LES PROJETS A L'ECHELLE DES PETITES VILLES DE DEMAIN

DIAGNOSTIC PAR THEMATIQUES

- **Habitat** : Le marché du logement est tendu avec une demande supérieure à l'offre. Pas de problématique identifiée concernant l'habitat indigne mais le parc locatif apparaît vieillissant et le besoin de rénovation notamment énergétique est fortement ressenti. Par ailleurs, la demande en logement inclusif et intergénérationnel est forte.
- **Culture** : l'offre est assez inégale selon les communes mais bien présente. Le besoin est surtout lié à l'animation et à la médiation.
- **Patrimoine** : un fort potentiel pas toujours mis en valeur. Le CAUE et les services de l'ABF et de l'UDAP ont été largement sollicités depuis le début du programme PVD afin de lancer des campagnes de valorisation et de réhabilitation de sites historiques (Poype...).
- **Numérique** : la couverture fibrée est en cours, le besoin en éducation au numérique est fort. Le territoire compte deux conseillers numériques.
- **Commerce** : la situation n'est pas homogène sur le territoire mais on identifie un phénomène de vacance sur certaines-centralités. A étudier.
- **Mobilités** : l'enjeu est très fort car le territoire est maillé d'axes routiers très fréquentés, qui traversent les communes, posant des problèmes de nuisances sonores et une sensation d'insécurité. Deux Communes profitent de la présence d'une gare SNCF.
- **Végétalisation** : le territoire est parsemé d'espaces naturels remarquables (La Dombes, Terre d'étangs) et pourtant les centres-bourgs sont plutôt minéraux et deviennent rapidement des ilots de chaleur.

Enjeux du territoire



1/Valoriser l'identité patrimoniale dombiste

- Thèmes abordés : habitat, énergie, patrimoine, culture, paysage, environnement...

L'identité dombiste se caractérise par de nombreuses particularités dans le paysage (étangs, mottes castrales...), sur le bâti (centres anciens avec maisons à pans de bois...), la richesse patrimoniale matérielle (gastronomie, arts...) et immatérielle (histoire...)

Les différents diagnostics montrent que cette identité marquée n'est pas suffisamment mise en valeur et que les habitants de la Dombes ne connaissent pas l'étendue des richesses de leur commune ni de leur territoire. L'enjeu est de valoriser ce patrimoine en le rendant plus accessible.

2 projets ont été validés pour cet axe stratégique.

Les projets sont organisés sous forme de fiches action (FA) disponibles en annexe

FA 04 – Aménagement du site du château d'eau, Chalamont

Description: Valorisation du point culminant de la Dombes
projet d'aménagement paysager

Enjeu: Dans un but d'amélioration du cadre de vie et d'animation de la commune, il s'agit de valoriser le site pour en faire un lieu de vie et de rencontres. Ce lieu a vocation à devenir un lieu de découverte de la Dombes: verger pédagogique, panneau descriptifs du panorama, aménagement de cheminements adaptés du château vers le centre-bourg.

- FA 07 – Restructuration de la place du Marché, Chalamont

Description: Trouver des solutions de mise en valeur de cet espace entouré de maisons remarquables et protégées pour qu'il redevienne un lieu de vie et d'animation sécurisé et agréable

Enjeu: Afin de renforcer l'offre de proximité et de dynamiser le tissu commercial du centre-bourg, la municipalité envisage le réaménagement complet de la place du Marché. Celle-ci constitue le cœur commercial du village et assure également une dynamique commerciale pour de nombreuses communes alentour.

2/Développer et relancer l'animation du territoire

- Thèmes abordés : commerce, social associatif, sport, numérique, résilience, sobriété, ...

Le contexte, bien que sensiblement différent d'une commune à l'autre, permet de dégager cet axe de travail indispensable qui bénéficiera à l'ensemble des habitants des petites villes de demain et au territoire de la Communauté de Communes de la Dombes en général.

Lors des séances de travail au sein des communes, il a été mis en avant que le besoin de revitalisation des centres-bourgs découle d'un manque d'animation dont l'origine est majoritairement commerciale, mais aussi liée à des problématiques d'aménagement urbain.

6 projets ont été travaillés dans le but d'apporter du dynamisme au cœur des communes.



- *FA01 - Micro-Folie Châtillon-sur-Chalaronne (fiche archivée)*

Description: Installation d'un musée numérique au cœur de la Dombes

Enjeu: Permettre aux habitants du territoire éloignés des grands musées d'accéder à un large éventail de collections et de découvrir les joyaux culturels en très haute définition.

- FA02 - Restructuration du groupe scolaire - Saint-André-de-Corcy

Description: Agrandissement de l'école, du restaurant scolaire et du centre social

Enjeu: Regrouper l'ensemble des services sur un même lieu adapté aux besoins de la population et restructurer le centre-bourg autour de ces services.

- FA 03 - Etude dynamique commerciale Villars- les-Dombes

Description: Analyse de marché, recensement de l'ensemble des commerces en centre-bourg et Av C. De GAULLE, analyse des besoins commerciaux et proposition de rebonds.

Enjeu: Déterminer des actions adaptées pour relancer et pérenniser l'installation de commerces en centre-bourg.

- FA 06 - Réimplantation/agrandissement du centre social et développement du nouveau quartier de la Poype à Villars-les-Dombes

Description: Développer le dynamisme et l'animation du centre-bourg autour de ce quartier et du centre intergénérationnel.

Enjeu: donner envie aux villardois et aux nombreux touristes transitant par le Parc des oiseaux de venir en centre-bourg pour profiter de ce que le lieu pourra offrir: terrasses (boissons, glaces...), parc de verdure (flânerie, pique-nique...), visite de la Poype (culture, patrimoine, ...), organisation d'évènements...

- FA 07 - Restructuration de la place du Marché, Chalamont

Description: Trouver des solutions de mise en valeur de cet espace entouré de maisons remarquables et protégées pour qu'il redevienne un lieu de vie et d'animation sécurisé et agréable.

Enjeu: Cette place dans sa configuration actuelle n'est plus du tout animée pour des raisons de sécurité. Il s'agit d'entreprendre les modifications structurelles sur les mobilités, le stationnement et la configuration des lieux afin de permettre aux animations de la commune de réinvestir ce lieu central entouré de commerces.

- FA 08 - Projet Co-Working / Tiers-lieux

Description: Conduite d'un projet visant à installer sur le territoire un lieu de vie et de travail, dynamique et adapté aux besoins des habitants du territoire.

Enjeu: Réunir les porteurs de projet, identifier les besoins du territoire, encourager les initiatives et développer ce lieu pour favoriser les circuits courts et l'économie locale.

3/Décliner et aménager les services et espaces publics pour tous

- Thèmes abordés: habitat, social, sécurité, mobilité, végétalisation, urbanisme...

Un des points forts des communes du programme PVD est cette proximité avec la population, ce lien privilégié avec les habitants. Localement, on constate que certains services et équipements municipaux ont perdu de leur rayonnement (fermeture de service, locaux vieillissants ou inadaptés...). Par ailleurs, les habitudes de la population ont changé, les communes ont vu leur démographie progresser du fait de l'attraction de la métropole lyonnaise. Les projets de restructuration des services publics et de développement de nouveaux quartiers ont pour but de proposer des services et équipements publics proportionnés aux besoins des habitants et de redonner confiance en leur fonctionnement.

7 projets ont été validés dans l'optique de redonner de la qualité aux services et espaces publics .

- FA 02 - Restructuration du Groupe scolaire, Saint-André-de-Corcy

Description: Agrandissement de l'école, du restaurant scolaire et du centre social

Enjeu: Rassembler ces services publics sur un même lieu, harmoniser leur fonctionnement et l'utilisation des locaux pour les rendre plus utiles et pratiques pour leurs usagers. Et autour de ce projet, repenser l'organisation du centre-bourg, les mobilités afin que celui-ci soit plus agréable et fonctionnel

- FA 05 - Elaboration d'un schéma mode doux, Saint-André-de-Corcy

Description: Volonté de création de pistes cyclables et de cheminement sécurisés pour relier les quartiers de la commune au centre-bourg.

Enjeu: Trouver une alternative au « tout automobile » pour apaiser le centre-bourg, sécuriser les déplacements au sein de la commune, en faire à nouveau un lieu de sorties et flâneries familiales.

FA 06 - Réimplantation/agrandissement du centre social et développement du nouveau quartier de la Poype à Villars-les-Dombes

Description: Donner à la commune un nouveau centre social intergénérationnel adapté aux besoins des habitants

Enjeu: Agrandir le centre social et le rapprocher du centre-bourg, Développer un nouveau quartier autour du poumon vert de la commune afin de redonner du dynamisme au centre-bourg.

FA 07 - Restructuration de la place du Marché, Chalamont

Description: Trouver des solutions de mise en valeur de cet espace entouré de maisons remarquables et protégées pour qu'il redevienne un lieu de vie et d'animation sécurisé et agréable.

Enjeu: Redonner de la vie à cet espace public inutilisé du fait des nuisances liées à la circulation des poids lourds.

• FA 09 - Etude habitat inclusif, Chalamont, Saint-André-de-Corcy, Villars-les-Dombes

Description: Volonté de développer des projets d'habitat intergénérationnel sur le territoire.

Enjeu: Proposer ce type d'habitat comme solution de logement pour les plus précaires (jeunes, familles monoparentales...) mais aussi comme alternative à la solution EHPAD.

• FA 11 - Etudes mobilités douces , Chalamont et Villars les Dombes

Description: Améliorer, sécuriser et créer les circulations inter-quartiers pour les piétons et les cyclistes.

Enjeu: Redonner l'envie aux familles de circuler dans la commune à pied ou à vélo pour les déplacements quotidiens et de loisirs.

- FA 12 - Projet de rénovation/remplacement de la station d'épuration, Chalamont

Description: Adapter la STEP à l'augmentation de la population de Chalamont et permettre l'accueil de nouveaux commerces et habitants.

Enjeu: L'évolution de la STEP est indispensable pour pouvoir développer l'activité commerciale et répondre aux besoins de croissance de la commune.

4/ LES PROJETS A L'ECHELLE DES COMMUNES

CHALAMONT

Force: excellent accès aux soins, plateau sportif développé, nombreux projets en cours

Faiblesse: nuisances liées au passages des poids lourds en centre-bourg, insécurité des stationnements en épis sur la place du marché, cheminements piétons limités

Opportunité: richesse du patrimoine bâti : Quartier moyenâgeux (présence de maisons historiques), nombreux stationnements proches du centre-bourg, présence du point culminant de la Dombes (potentiel touristique à valoriser)

Menace: possibilité de croissance commerciale et résidentielle bloquée par les capacités de la STEP actuelle, omniprésence de la voiture, forte minéralisation

- Projets:

FA04- Aménagement du site du château

FA07- Restructuration place du marché

FA08- Projet Coworking / Tiers lieux (tout le territoire)

FA09- Etude Habitat inclusif (Chalamont SACO Villars les Dombes)

FA11- Etude Mobilités douces (Chalamont et Villars les Dombes)

FA12- Projet rénovation/remplacement STEP

SAINT- ANDRE-DE- CORCY

Force: taux de vacance du parc logement très faible, tissu associatif très dynamique, présence de la gare SNCF, mise en valeur de l'espace proche de la Mairie, fort potentiel

Faiblesse: commune coupée par la RD 1083 avec un fort trafic routier, plusieurs centres-bourgs identifiables

Opportunité: travailler la mobilité pour sécuriser et encourager les déplacements piétons et cyclistes

Menace: commune plutôt minérale

- Projets:

FA02- Restructuration groupe scolaire

FA05- Elaboration d'un schéma mode doux

FA08- Projet Coworking / Tiers lieux (tout le territoire)

FA09- Etude Habitat inclusif (Chalamont, Saint-André-de-Corcy, Villars-les-Dombes)

VILLARS- LES- DOMBES

Force: présence gare SNCF, fort potentiel du fait de sa situation géographique

Faiblesse: commune coupée par la RD 1083 (avec fort trafic routier), la voie ferrée et la Chalaronne, entrée de ville dangereuse (coté Parc des oiseaux), nombreux commerces vacants (avec notamment fermeture des principaux restaurants de la commune), centre-bourg invisible

Opportunité: forte présence de touristes du fait du dynamisme du Parc des oiseaux, existence d'une poype (monument historique unique en Europe)

Menace: commune très minérale (îlots de chaleur), absence d'hébergements touristiques de qualité

- Projets:

FA03- Etude dynamique commerciale

FA06- Réimplantation du centre social / projet nouveau quartier Poype

FA08- Projet Coworking / Tiers lieux (tout le territoire)

FA09- Etude Habitat inclusif Chalamont, Saint-André-de-Corcy, Villars-les-Dombes

FA11- Etude Mobilités douces Chalamont et Villars-les-Dombes

5/ Sources bibliographiques et acronymes

- Rapport étonnement IUL
- Convention adhésion PVD

- ABF: Architectes des Bâtiments de France
- CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- PVD: Petites Villes de Demain
- SCOT: Schéma de Cohérence Territorial
- UDAP: Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine